



MARCHE DE TRAVAUX
Création d'une retenue collinaire à Piton de l'eau

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES
(C.C.T.P.)**

Fascicule n°4

GENIE CIVIL ET VOIRIE RESEAUX DIVERS

Rappel : les dispositions du présent CCTP sont réputées avoir été acceptées par le candidat qui s'est engagé à les appliquer sans réserve en remettant son offre

SOMMAIRE

CHAPITRE 6-I	Ouvrages	4
I.1	La fosse de fond de bassin, l'ouvrage d'abaissement, les enrochements liés, massifs	4
CHAPITRE 6-II	Scories	5
CHAPITRE 6-III	Echelle limnimétrique	6
CHAPITRE 6-IV	Drisse	6
CHAPITRE 6-V	Signalisation	6

CHAPITRE 6-I Ouvrages

I.1 La fosse de fond de bassin, l'ouvrage d'abaissement, les enrochements liés, massifs

Les bétons utilisés dans le cadre du présent marché doivent répondre :

- Aux préconisations de la norme NF EN 206 - 1,
- Aux spécifications du chapitre 8 du fascicule 65 du CCTG précisées et complétées comme suit :

Destination du béton	Classe de résistance	Classe Environnement	Dosage minimum en ciment (kg/m ³)	E eff/Liant eq	D max des granulats (mm)	Classe de Chlorure
Béton armé pour génie-civil	C30/37	XC4, XF1, XA1	330	0,55	20	0,40
Remplissage, Béton pour enrochements	C 20/25		200			1,00
Propreté	C 16/20		150			1,00

En fonction de l'environnement rencontré (présence de nappe, d'agents agressifs), d'autres classes d'expositions pourront être adoptées et seront précisées dans le CCTP 1ère partie.

Les ciments doivent satisfaire la norme NF EN 197-1 relative aux ciments courants.

Si des adjuvants sont incorporés au béton, ils doivent répondre à la norme NF EN 934-2.

Les caractères physico-chimiques de l'eau de gâchage doivent être conformes aux prescriptions de la norme NF EN 1008.

Les armatures doivent satisfaire aux normes NF A 35-015, NF A 35-016, NF A 35-019 et NF A 35-027.

Les ronds lisses sont de nuance B235C.

Les armatures à haute adhérence sont de nuance B500B.

Les treillis soudés sont de nuance B500A. Ils sont livrés en panneaux. L'usage de treillis soudés en rouleaux est interdit.

L'assemblage de barres par soudure est interdit.

Si l'entrepreneur propose une réalisation de l'ouvrage en parpaings, il devra demander l'agrément au maître d'œuvre et devra enduire l'intérieur de la chambre.



Ouvrage d'abaissement de chaussée à reprendre



Exemple d'enrochement maçonné sur un autre site de l'ONF (Piton la Croix)

CHAPITRE 6-II Scories

Après mise à la cote et compactage du fond de forme, mise en œuvre et compactage soigné de la grave par couches successives dont l'épaisseur sera déterminée en fonction du matériel de compactage utilisé par l'entreprise :

Résultats à obtenir : $EV2 > 50 \text{ mpa/m}$
 $EV2 < 2$

Les essais seront réalisés en présence du représentant du maître d'œuvre, et les résultats seront remis au maître d'ouvrage.

L'entrepreneur a une obligation de résultats. Les zones non conformes seront purgées aux frais de l'entrepreneur. Une nouvelle série d'essais sera ensuite réalisée jusqu'à obtention de résultats conformes.

CHAPITRE 6-III Echelle limnimétrique

La prestation comprend la fabrication sur mesure et la pose d'une échelle de jaugeage graduée en m³ représentant le volume d'eau restant, le niveau zéro étant au fond du lit de la retenue.

L'échelle de jaugeage sera fixée ou collée sur la retenue.

L'échelle sera réalisée en matériaux résistant aux UV et à un séjour prolongé dans l'eau sans dégradation.

L'entreprise présentera le matériau proposé dans son offre et fournira une note présentant ses caractéristiques techniques.

La courbe de tarage sera établie à l'issue des travaux de recouvrement par la géomembrane sur la base d'un levé topographique précis.

CHAPITRE 6-IV Drisse

Le titulaire doit la fourniture et mise en œuvre de drisse polyamide de diamètre 100 mm. Les fibres seront traitées anti-UV, résistants à l'abrasion, et aux bactéries.

La résistance à la rupture est de 1500 daN

Fixation aux 4 coins de la retenue par l'intermédiaire de massifs coulés en place 0.50m x 0.50m x 0.50m enterrés avec un anneau hors-sol.

CHAPITRE 6-V Signalisation

La signalisation sera conforme à la charte graphique de l'ONF.

L'entreprise dimensionnera les massifs afin qu'ils résistent aux conditions météorologiques.

